

INSCRIPTION RESTAURATION, ALAE ENFANCE 2021-2022

» Etape 1 FICHE DE RENSEIGNEMENTS

1) Mon enfant est **déjà scolarisé** dans une école publique du Muretain Agglo

=> Mon dossier est reconduit automatiquement pour l'année 2021-2022

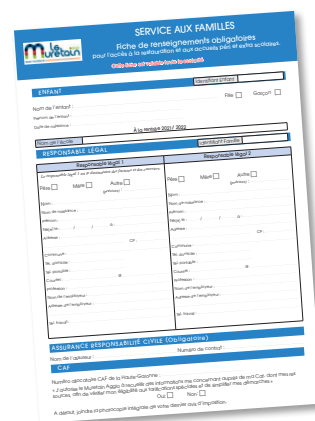
(En cas de changement de groupe scolaire, nous prévenir par mail :

czam@agglo-muretain.fr)

La modification des personnes autorisés à récupérer l'enfant doit se faire par voie postale (cf règlement art1)

2) Mon enfant **va être scolarisé** dans une école publique du Muretain Agglo pour la première fois l'année prochaine 2021- 2022

Une fiche de renseignement est **à compléter, à signer**
et à transmettre au Muretain Agglo,
8 bis avenue Vincent Auriol 31600 MURET au plus tard le 12 juin 2021
ou à défaut par retour de courrier



*À partir du 1^{er} juin 2021

» Etape 2 INSCRIPTION RESTAURATION, ALAE avant le 15 août (ou à défaut 15 jours avant consommation)

» Je réalise mes réservations restauration et ALAE en **me connectant au portail familles** (agglo-muretain.fr) avec mes codes d'accès ou avec mon adresse mail communiquée sur la fiche de renseignements. *

» **Si je n'ai pas accès à Internet**, je contacte le directeur(trice) de l'ALAE ou le Muretain Agglo.

A noter:

- Dans le cas où votre enfant **ne serait pas inscrit**, un menu de substitution sera servi et facturé à un **tarif exceptionnel (supérieur au tarif repas réservé)**

Pour les ALAE de **FROUZINS** ou de **SEYSSES**,
je complète la feuille d'inscription et je la renvoie avant le 25 juin
ou à défaut par retour de courrier



Pour que votre enfant puisse être accueilli à la rentrée prochaine, les factures de l'année scolaire 2020-2021 devront être impérativement réglées. En cas de difficultés financières, vous pouvez vous rapprocher du CCAS de votre commune